

Mairie d'Isigny-le-Buat
A l'attention de Monsieur Patrick BOITON
Commissaire-enquêteur (dossier Les Serres du Buat)
26, rue de Pain-d'Avaine
50 540 ISIGNY-LE-BUAT

Dossier suivi par : Maxime GONY – Directeur de la Ressource en Eau
mgony@sdeau50.fr / 06 59 98 68 93

Objet : Enquête publique – Création de serres maraîchères pour des cultures de tomates - Les Serres de Buat
AVIS du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche – Sdeau50

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Depuis sa création, le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) œuvre, entre autres, en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau. La veille technique et réglementaire ainsi que la mise en œuvre d'actions concernent à la fois les questions qualitative et quantitative de la ressource. La dernière stratégie de gestion et protection de la ressource 2025-2030 du SDeau50 le précise davantage. Les événements climatiques récents nous rappellent à quel point nous sommes dépendants et fragiles face aux éléments. Il nous incombe donc de pouvoir anticiper les effets du changement climatique et de travailler de façon solidaire avec l'ensemble des acteurs dans l'optique d'adapter les usages pour tendre vers leur pérennisation (évolution des pratiques, etc.) tout en tenant compte des contraintes environnementales.

A la lecture des éléments constitutifs du dossier présenté à la consultation du public, certains aspects en lien avec l'attention toute particulière que nous portons à la préservation de la ressource en eau (souterraine et de surface) nous interrogent. Acteur engagé et reconnu dans la gestion de la ressource en eau, nous regrettons de ne pas avoir été associé en amont lors de l'émergence de ce projet ainsi que tout au long du processus de définition/conception des besoins en eau, des ouvrages et des équipements pouvant induire des bouleversements sur le milieu naturel et tout particulièrement sur la ressource en eau.

Malgré les besoins en eau journalier conséquents (de l'ordre de 750 m³/j), le projet valorise exclusivement la réutilisation des eaux pluviales préalablement stockées à ciel ouvert. Du fait des conséquences des évolutions climatiques en grandes mutations (les dernières années le soulignent tout particulièrement - de même que les projections à court, moyen et long termes), nous nous interrogeons sur **l'absence de précisions concernant la sollicitation d'éventuels secours "diversifiés" d'approvisionnement en eau.** D'autant que le projet met en avant qu'aucun prélèvement en nappe ne sera réalisé.

En effet, ces dernières années, les intensités et les fréquences des pluies ont considérablement évoluées ; passant de pluies régulières à moyenne intensité à des épisodes beaucoup plus marqués (fortes intensités sur des périodes courtes avec une hétérogénéité dans les cumuls de pluies mensuelles). Au cours des dernières années, nous avons pu constater des périodes plus ou moins importantes d'absences totales de pluies. Ces périodes contrastées pourraient conduire à des manques d'eau. Comment est-il envisagé de pallier ces phénomènes ?

De plus, au-delà du volet quantitatif, le volet qualitatif ne peut être sous-appréhendé. Les réserves en eaux de pluies pourraient en effet être concernées par d'éventuelles contaminations ; suite à un incident ou du fait de concomitance de facteurs environnementaux engendrant naturellement le développement de cyanobactéries et autres germes nocifs. Ce qui pourrait donc conduire à rendre indisponible tout ou partie de la réserve en eau alors capitalisée.

En définitive, dans le cas où l'utilisation d'eaux pluviales est rendue impossible sur une période plus ou moins longue (défauts de quantité et/ou de qualité des eaux stockées), qu'est-il ainsi envisagé ?

Comptant sur votre compréhension et vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos alertes, les équipes du SDeau50 se tiennent à votre disposition pour préciser nos propos.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

le Président,
Jacky BOUVET